

<https://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-au-lycee-de-Paimpol.html>



Préavis de grève au lycée de Paimpol

- Les Dossiers - Enseignement maritime -



Date de mise en ligne : vendredi 3 février 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le directeur général des affaires maritimes, monsieur le directeur de l'Inspection générale des affaires maritimes, monsieur le directeur de l'Inspection générale de l'enseignement maritime, madame la directrice interrégionale,

Le SNETAP-FSU, au nom des personnels de **LPM** Paimpol (Côtes-d'Armor) dépose ce jour un préavis de grève du lundi 27 février 2023 et jusqu'au 10 mars 2023.

Ce préavis est la conséquence d'une réelle et croissante souffrance des personnels et de certains élèves, consécutive à de nombreux dysfonctionnements.

Depuis plus de quatre ans, les personnels dénoncent une gouvernance totalement inadaptée, dysfonctionnelle pour un établissement scolaire et instaure un climat social dégradé voire délétère.

Une confusion très étroite entre le domaine privé et la vie professionnelle a pour conséquence un manque de repères et d'autorité hiérarchique sur l'ensemble de la communauté éducative et plus grave, sur les jeunes.

Ces graves dysfonctionnements entraînent un niveau connu et élevé de risques psychosociaux chez les personnels et chez certains élèves, **RPS** ne relevant d'aucune instrumentalisation de souffrance personnelle contrairement aux dires et déni de la Direction pourtant maintes fois alertée par des représentant.es du personnel (Visite de la DIRNAMO le 09/12/2020 ; Déclaration liminaire au CA du 26 juin 2020 ; Déclaration liminaire – Réunion de cellule de crise 5 juillet 2021)

Pour mémoire, 2 DA, 1 **SG** sont partis prématurément pour des raisons d'épuisement professionnel et moral, deux **CPE** ont démissionné (dont une ces derniers jours) ainsi qu'une secrétaire administrative, et les arrêts maladie ont ponctué la vie au lycée dégradant davantage son fonctionnement.

Il est plus que temps que notre administration prenne avec célérité toutes les mesures nécessaires pour un retour à un climat social normal.

C'est pour ces raisons que les personnels ont décidé le dépôt de ce préavis de grève pour le lundi 27 février. Dans la période de préavis, les personnels, par l'intermédiaire de leurs représentant.es sont disposé.es à rencontrer la Direction des affaires maritimes.

Soyez assuré.es, mesdames, messieurs, de notre détermination à défendre les personnels et les élèves de cet établissement.

Le secrétariat général du SNETAP-FSU